# CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Articles L. 6353-1 à L. 6353-2 du Code du travail)

Entre :	
L'organisme de formation :Mill Forma Raison Sociale :Mill Forma Numéro de déclaration d'activité de l'organisme de formation : 11755769175 Numéro SIRET de l'organisme de formation : 84127900300021 Adresse de l'organisme de formation : 13 bis rue de l'abreuvoir 92400 Code APE : 8559A	
Et: L'entreprise :SARAVAH Adresse de l'entreprise : Non renseignée SIRET de L'entreprise : 66203070900098 Code APE de L'entreprise : non renseignee  Pour le(s) bénéficiaire(s) : (Ci-après dénommé(s) le(s) stagiaire(s))	
Stagiaire	Fonction
YVONNICK AGENEAU	

#### 1 - OBJET:

L'action de formation entre dans la catégorie : Action d'adaptation et de développement des compétences prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail.

En exécution de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation professionnelle intitulée :SARAVAH - Anglais Professionnel A1-A2

#### 2 - NATURE ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION :

Action de formation concourant au développement des compétences La durée de la formation est fixée à 8H

Horaires de Stage: ------

Pour les formations INTRA-ENTREPRISE, les horaires peuvent varier selon les besoins de l'entreprise. La feuille d'émargement attestera des horaires réellement réalisés.

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe de la présente convention.

#### 3 - NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Non

#### 4 - ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu du : 2021-01-29 au 2021-01-29

Lieu de formation :Formation à distance La Formation est-elle en FOAD ? True

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivantes :

- Réflexions et travaux sur des cas pratiques
- Apport théorique
- Questionnaire et exercices
- Tests de contrôle de connaissances à chaque étape
- Retours d'expériences

Si la formation se déroule en intra dans les locaux du client, Il est de sa responsabilité de vérifier l'accès aux besoins suivant :

- Capacité d'accueil de la salle nécessaire pour la formation
- Disposition de la salle
- Matériel nécessaire pour la formation
- Autres outils et équipements nécessaires

Le détail des Conditions générales de vente est disponible sur le site internet. (www.mill-forma.fr)

La signature de cette convention vaut acceptation des CGVs.

#### 5 - MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

- QCM
- Grille d'évaluation
- Travaux pratiques
- Tests de contrôle de connaissances à chaque étape
- Entretiens avec le formateur

#### 6 - SANCTION DE LA FORMATION

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

#### 7 - MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Feuilles de présence signées par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation

#### 8 - NON REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L. 6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

#### 9 - DISPOSITIONS FINANCIERES

Le paiement des frais de formation se fera directement à l'organisme (subrogation de paiement)

Le prix de l'action de formation est fixé à :

TOTAL HT : 400.0€ HT. TVA (20%) : 80.0€. TOTAL TTC : 480.0€

#### 10 - INTERRUPTION DU STAGE

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou en cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la présente convention est résiliée selon les modalités financières suivantes : Aucun versement.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation professionnelle est résiliée. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

#### 11 - CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, seul le tribunal de commerce dans le ressort de la juridiction du siège social du centre de formation sera compétent pour régler le litige.

Fait à paris, LE 2023-12-17 En double exemplaire

Le Prestataire 
«Bon pour accord»

Mill-Forma

13 B RUE DE L ABREUVOIR 92400 COURBEVOIE SIRET : 84127900300021

APE : 8559A

MILL-FORMA | SAS au capital de 6000 euros – RCS de Paris - 13 B Rue de l'abreuvoir 92400 Courbevoie | Numéro SIRET : 84127900300021 | Déclaration d'activité n°: 11755769175 enregistrée auprès du préfet de la région ILE DE France Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat MILL-FORMA vous souhaite une excellente formation !